

magazine

25
25 ANS
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
EN SUISSE

Bien stocker les substances dangereuses

Entreposer et inventorier correctement les substances dangereuses et les liquides inflammables

Loi sur la protection des données

Quelles données à caractère personnel peuvent être demandées à des fins de sécurité?



Santé psychique

La santé psychique des jeunes travailleurs en Suisse: sollicitations croissantes et importance de la prévention, de la détection précoce et du soutien sur le lieu de travail



À LIRE

04

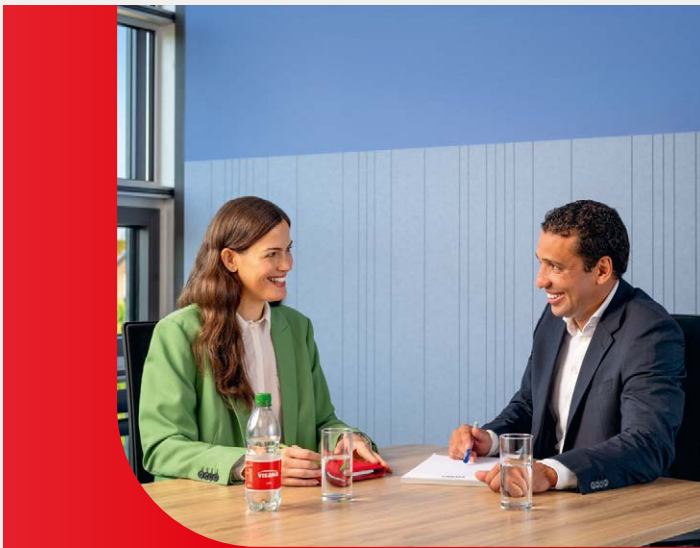
Sécurité au travail

Le stockage et l'inventaire corrects des substances dangereuses inflammables dans les entreprises peuvent éviter les accidents et minimiser les risques pour la santé. Des mesures de protection spécifiques sont nécessaires à cet effet. Dans ce domaine, une responsabilité coordonnée est tout aussi importante qu'un inventaire détaillé. Nous vous présentons des conseils sur la manière dont cela peut être mis en œuvre efficacement dans l'entreprise.

06

Protection de la santé

La santé psychique des jeunes travailleurs en Suisse s'est détériorée: 22 % des 15 à 24 ans souffrent de troubles psychiques. La prévention, l'identification précoce des problèmes et le soutien approprié des employeurs sont essentiels pour promouvoir la santé mentale au travail. Nous vous indiquons comment les employeurs peuvent promouvoir activement la santé psychique de leurs jeunes travailleurs.



Profitez

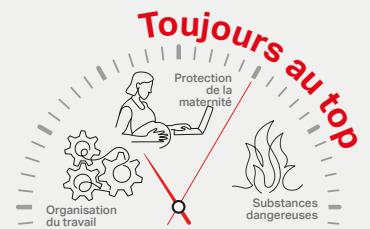
Sécurité en cas d'accident et de maladie

Assurez-vous simplement une bonne protection financière en ce qui concerne l'assurance-accidents obligatoire (LAA). Nous vous conseillons volontiers.

visana.ch/laa

08

Thème annuel



De nombreuses substances présentes dans notre travail quotidien sont potentiellement nocives pour la santé. Nous vous expliquons de quelle manière classer les dangers à l'aide d'un système et quelles sont les obligations des entreprises pour manipuler les produits chimiques en toute sécurité. Il est essentiel d'appliquer les normes de sécurité actuelles, de suivre des formations régulières et d'évaluer les risques d'exposition afin de garantir un environnement de travail sûr.

10

Droit

La loi sur la protection des données, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, classe les données de santé dans la catégorie des données personnelles sensibles. Le PàS doit traiter ces données avec un soin particulier afin d'éviter des conséquences pénales, en respectant les consignes de protection des données et en protégeant les données contre tout accès non autorisé.

Assemblée générale avec une première et une dernière

Une centaine de membres ont participé cette année à l'assemblée générale de Sécurité au Travail en Suisse, qui s'est tenue le 6 juin à Zurich-Oerlikon. Le président Kurt Altenburger a fait le bilan d'une nouvelle année positive ainsi que du succès tout au long du quart de siècle de l'association en compagnie du directeur Stefan Kuchelmeister, qui quittera la direction de l'association à la fin de l'année, après 25 ans à ce poste.

Texte et photos: Martin Mächler, rédacteur

« Depuis 25 ans, Sécurité au Travail en Suisse s'engage pour des postes de travail sûrs et sans risques pour la santé. Le secret de notre succès: une solution de branche qui reste toujours au top. »

Ces avec ces mots que, lors de sa première assemblée générale en tant que président, Kurt Altenburger avait accueilli la centaine de membres. Natascha Wey, oratrice invitée et secrétaire générale du SSP, a félicité l'association pour son 25^e anniversaire et a déclaré que le thème actuel de l'année « Toujours au top » était bien choisi. « L'association grandit, son offre est très demandée. » Sécurité au Travail en Suisse a toujours réussi à couvrir les besoins de ses membres. Elle en est reconnaissante et se réjouit, en tant que représentante du syndicat du service public et donc de plus de 30 000 travailleurs et travailleuses, de pouvoir fêter ensemble cet anniversaire. Le SSP est fier d'être l'une des organisations de soutien et fondatrices de l'association. « En tant que syndicat, nous avons déjà demandé, avant la décision du Par-



lement en 1996, que la directive CFST soit déclarée contraignante. » C'est une bonne chose que l'association et ses organismes de soutien aient réussi jusqu'à aujourd'hui à rendre ces prescriptions applicables et praticables.

Changement à la direction

Un remerciement spécial pour ce succès a été adressé au directeur Stefan Kuchelmeister pour le « travail de titan » accompli au cours de ces 25 années. Cette assemblée générale était sa dernière à ce poste, qu'il occupait depuis la création de l'association. Le 1^{er} janvier 2025, il transmettra la direction à son adjointe actuelle, Tanja Maugweiler, qui fait partie de l'équipe de conseillers et conseillères de Sécurité au Travail en Suisse depuis 2015. « La continuité est ainsi assurée et je me félicite que le conseil d'administration se soit prononcé en faveur de cette solution optimale », a déclaré M. Kuchelmeister, qui a remercié les membres du comité pour leur confiance.

Solution de branche recertifiée

M. Altenburger a informé que la solution de branche a été soumise à un audit au printemps 2024 et que la CFST l'a recertifiée pour cinq ans. La croissance de l'association, qui compte actuellement plus de 2500 membres, en dit long à ce sujet.

Un apéritif dînatoire et une visite du Salon professionnel à la Messe Zürich ont terminé en beauté cette assemblée générale.



Entreposer et inventorier correctement les substances dangereuses et les liquides inflammables

Les substances dangereuses de nature inflammable méritent une attention particulière, car elles sont utilisées dans de nombreux endroits, que ce soit comme carburant pour les machines de jardinage et les véhicules, comme composant de produits de nettoyage ou pour des expériences dans les cours de chimie. Les désinfectants à forte teneur en alcool sont également inflammables et donc classés comme substances dangereuses. Les personnes responsables au sein de l'entreprise sont ainsi appelées à garantir un stockage dans les règles de l'art.

Texte: Johann Haas, hygiéniste du travail, Sécurité au Travail en Suisse

Dans le quotidien de l'entreprise, les collaborateurs sont parfois en contact avec différents types de substances dangereuses. Il convient d'être particulièrement prudent lors de la manipulation de liquides inflammables ou corrosifs. Parmi ces substances dangereuses, on trouve les liquides dont le point d'éclair est inférieur à 60 °C et les liquides facilement inflammables dont le point d'éclair est inférieur à 30 °C. Pour ces derniers, des mesures de protection plus poussées sont nécessaires. Les mesures de construction et d'exploitation dépendent du degré de dangerosité des liquides. Une explosion se produit lorsqu'une atmosphère explosive dangereuse (p. ex. air et vapeurs de solvants) et une source d'ignition (p. ex. interrupteur non protégé contre les explosions) sont présentes simultanément et au même endroit. Les substances dangereuses corrosives telles que les détartrants et les déboucheurs de canalisations, qui peuvent être très acides ou alcalins, ou les produits de nettoyage contenant des substances pouvant parfois nuire à la santé, nécessitent également une attention particulière. Les matières dangereuses sont également utilisées à l'école: l'enseignement des sciences naturelles a recours à un grand nombre de substances dangereuses, mais celles-ci sont généralement stockées en quantités nettement inférieures.

Quelles sont les prescriptions applicables en matière de stockage?

La manière dont les substances dangereuses doivent être entreposées dépend de différents facteurs. Il faut tenir compte de leurs propriétés chimiques et physiques ainsi que de leur quantité. Il faut également tenir compte des conditions locales (à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment, de manière centralisée ou décentralisée).

Le guide « Entreposage des matières dangereuses » (voir « Plus d'informations ») contient une grille des quantités (point 6 à la page 20). Celle-ci définit trois grandeurs de stockage – jusqu'à 100 kg, de 100 kg à 1000 kg et plus de 1000 kg – et leurs différentes consé-



Il faut que les récipients contenant des substances dangereuses soient étiquetés correctement.

quences pour le stockage. Il précise en outre quels groupes de substances peuvent être entreposés ensemble (point 7 des pages 20–21) et quelles conditions doivent être remplies. On décrit les exigences pour les différentes classes d'entreposage (CE) auxquelles la matière dangereuse est attribuée selon le schéma de la procédure d'identification aux pages 18–19 (point 8 aux pages 22–32). Tout d'abord, le document énumère les exigences générales de sécurité qui s'appliquent à tous les CE, avant de décrire les exigences spécifiques à chaque CE, par exemple à la page 24 pour la CE 3 (liquides inflammables).

Les principales propriétés des substances/produits sont indiquées dans les fiches de données de sécurité (FDS) correspondantes. Les directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) contiennent les prescriptions de protection incendie pertinentes. Les publications de la

CFST, de la Suva et du SECO couvrent l'aspect de la sécurité au travail et de la protection de la santé.

Garder une vue d'ensemble grâce à l'inventaire

Suivre la procédure décrite dans le guide et donc entreposer les substances dangereuses de manière appropriée implique de disposer d'un inventaire complet. Il ressort des observations faites dans les entreprises que différents critères sont appliqués en ce qui concerne l'inventaire des substances dangereuses. Ainsi, certains produits ne sont parfois pas mentionnés parce qu'ils sont stockés dans un autre local ou relèvent d'une autre compétence (p. ex. entretien des jardins, Facility Management ou corps enseignant). Une bonne coordination et un accord sur les responsabilités sont donc nécessaires. L'outil idéal qui couvre tous les besoins n'existe malheureusement pas. En réalité, une série d'outils couvrent des besoins différents, comme le montrent les trois exemples ci-dessous:

• Inventaire des substances et mélanges de Sécurité au Travail en Suisse

Le modèle de feuille de calcul Excel remplit son rôle dans de nombreux cas. Toutes les substances dangereuses sont listées nominativement, avec leur emplacement exact, la quantité stockée, les symboles de danger pertinents selon le système général harmonisé (SGH) et les consignes de sécurité concernant la protection de la maternité, les substances toxiques à l'égard du milieu aquatique et les consignes pour la protection des jeunes travailleurs. Cela permet également de déduire la classe d'entreposage. L'étiquetage et les propriétés SGH se trouvent dans les fiches de données de sécurité ou sur l'étiquette du produit.

• SiChem

Cet outil gratuit apporte une aide sur la question de la manipulation des produits chimiques en entreprise et est accessible via www.easygov.ch. Contient différentes fonctionnalités (par ex. création d'une liste de produits chimiques, lien avec le registre des produits de l'OFSP, gestion des stocks, définition de mesures de protection, etc.).

• Outil pour les écoles: D-GISS

Ce logiciel aide les enseignants dans la préparation et le suivi des cours de chimie. Il offre une vaste base de données sur les substances, 2500 modèles testés dans la pratique pour la création, l'édition et la documentation de la détermination des dangers, une gestion des stocks avec des listes de commande et d'élimination ainsi qu'une fonction d'impression d'étiquettes.

La prudence seule ne suffit pas pour manipuler et entreposer correctement les substances dangereuses. Ainsi, la quantité manipulée sur le lieu de travail ne devrait pas dépasser les besoins quotidiens. Tout ce qui dépasse cette limite doit être stocké en toute sécurité. Le port de lunettes de protection est en outre obligatoire lors de travaux avec des substances dangereuses. D'autres mesures sont indiquées dans la fiche de données de sécurité à la section 8. De plus, il faut toujours laisser les voies d'évacuation dégagées et installer les extincteurs de manière bien visible et facilement accessible.

Prescriptions relatives à la protection contre les explosions

Selon les directives de l'AEAI, les locaux ou les zones dans lesquels des gaz, des vapeurs, des brouillards ou des poussières inflammables peuvent se concentrer en quantité dangereuse doivent être suffisamment ventilés, naturellement ou artificiellement (avec protection des explosions). Les zones où sont manipulés des liquides facilement inflammables (point d'éclair < 30 °C) doivent en outre être définies et signalées comme présentant un risque d'explosion (zones Ex). Lors du transvasement de liquides facilement inflammables (zone Ex 1), le renouvellement de l'air doit être augmenté de 3 à 5 fois par heure à environ 10 fois par heure par rapport au seul stockage (zone Ex 2).

En outre, il convient également de respecter les directives relatives aux quantités spécifiques de stockage. S'il n'y a pas d'exigences pour les quantités de stockage de moins de 25 l/kg, il est recommandé de stocker ces produits chimiques dans une armoire verrouillable, incombustible ou difficilement combustible. Les quantités stockées comprises entre 25 et 100 l/kg doivent être placées dans une armoire incombustible ou difficilement combustible et dotée d'une ventilation suffisante. Au-delà de 100 l/kg, les substances doivent être stockées dans un local pour produits chimiques ou jusqu'à 450 l/kg dans une armoire pour produits chimiques EI-30. Ceux-ci doivent être suffisamment ventilés naturellement ou artificiellement (3 à 5 fois par heure; aspiration par le bas), munis de bacs de rétention et de marquage. Lors du choix d'une armoire de sécurité, demandez conseil à des fournisseurs pour savoir quelle solution serait la plus adaptée à vos besoins. Si vous avez des questions d'ordre général, les conseillers de Sécurité au Travail en Suisse se tiennent également à votre disposition.

PLUS D'INFORMATIONS

- PREVIAR, chapitre « Substances dangereuses », activité « Entreposage de substances dangereuses facilement inflammables »
- Bibliothèque PREVIAR: « Inventaire des substances et mélanges », « Concept de protection incendie » et « Entreposage des substances dangereuses »
- « Entreposage des matières dangereuses », guide pratique des services cantonaux de l'environnement, GVZ, Swiss Safety Center
- Directive CFST « Liquides inflammables »
- Liste de contrôle Suva « Stockage de liquides facilement inflammables »
- Feuillelet d'information Suva « Prévention des explosions. Principes, prescriptions minimales, zones »
- Directive de protection incendie de l'AEAI 26-15 Matières dangereuses
- Brochure du SECO « Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise »
- Outil en ligne SiChem. www.easygov.ch
- D-GISS – Gefahrstoffmanagement in der Schule (Gestion des substances dangereuses à l'école, en allemand uniquement): www.dgiss.de

CONSEILS PRATIQUES:

1. Les quantités de substances dangereuses sur le lieu de travail ne doivent pas dépasser les besoins journaliers.
2. Tout excédent doit être stocké dans un entrepôt ou une armoire pour produits dangereux.
3. Stocker séparément selon: classes d'entreposage, pH, point d'éclair, réactions dangereuses.
4. La propagation des liquides doit être empêchée au moyen de bacs de rétention.

Santé psychique: comment se portent nos jeunes travailleurs?

La santé psychique reste un sujet tabou dans de nombreuses entreprises. Cela fait déjà plus de 20 ans que l'on investit dans ce thème, par exemple avec la campagne « Comment vas-tu? ». Mais qu'en est-il de la santé psychique de la population suisse et comment se portent nos jeunes travailleurs? Quels sont les facteurs de réussite qui agissent dans l'entreprise pour préserver la santé psychique des travailleurs?

Texte: Tanja Maugweiler, directrice adjointe, Sécurité au Travail en Suisse

Qu'il s'agisse de Work-Life-Balance, Life-Domain-Balance ou juste Life-Balance, le thème de l'équilibre dans les différents domaines de la vie est de plus en plus mis en avant. Il apparaît clairement qu'ils interagissent entre eux et qu'il n'est pas toujours possible de les délimiter clairement. Si, par exemple, le soir avant de m'endormir, je revois l'ordre du jour de ma réunion du lendemain, est-ce que je travaille ou est-ce que c'est du temps libre?

Dans cet article, nous nous concentrons sur la santé psychique et sur l'impact des interactions dans les différents domaines de la vie. Comment se porte actuellement notre société? Comment se portent nos travailleurs, et en particulier les jeunes de 15 à 24 ans? Quels sont les aspects de prévention et des premiers secours dans les entreprises essentiels pour la protection de la santé psychique des travailleurs?

L'état de santé psychique en Suisse

L'enquête suisse sur la santé 2022 montre que les personnes âgées de 15 ans ou plus ressentent majoritairement des sentiments positifs. Ainsi, 80 % de ce groupe de population se sentaient toujours ou le plus souvent « calmes, équilibrés et sereins » et 83 % « heureux ». Malgré cela, près d'une personne interrogée sur cinq souffrait d'un stress psychique d'intensité moyenne

Avez-vous suivi un traitement pour un problème de santé mentale au cours des 12 derniers mois?

En % de la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

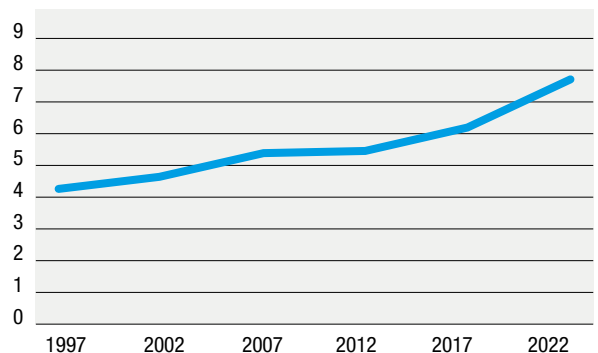


Figure: Office fédéral de la statistique – Traitement en raison d'un problème psychique

à forte. Ce chiffre a augmenté de trois points de pourcentage par rapport à l'enquête de 2017 (15 %) pour atteindre 18 %.

La notion de « difficultés psychiques » est large. Elle englobe les symptômes de stress psychique qui ne sont pas assez prononcés pour justifier un diagnostic médical. En outre, il s'agit également de maladies psychiques pouvant être diagnostiquées (par exemple troubles de l'anxiété, troubles de l'humeur, troubles psychotiques, addiction, troubles de la personnalité), d'états d'épuisement, de burn-out/bore-out et de crises d'origine psychique telles que les pensées suicidaires.

Les bases de données relatives à la santé psychique en Suisse sont peu nombreuses, car seuls les traitements font l'objet de statistiques et toutes les personnes concernées sont encore loin de recourir à une prise en charge professionnelle. Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2022, près de 8 % des personnes interrogées avaient suivi un traitement pour un problème psychique au cours des 12 mois précédents. Le graphique ci-dessous révèle une augmentation constante au cours des 25 dernières années.

SANTÉ PSYCHIQUE

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé psychique comme un « état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ». Cela ne signifie pas seulement l'absence de troubles. Par ailleurs, Pro Mente Sana définit la santé psychique par le bien-être émotionnel. La combinaison d'un psychisme sain, d'un bien-être émotionnel optimum, de capacités psychiques et sociales

élevées et de ressources se traduit par une bonne résistance psychique (résilience). La résilience permet de mieux gérer le stress ou le handicap psychiques, et le rétablissement – p. ex. en cas de troubles psychiques – est souvent plus rapide. Cela entraîne également des répercussions sur le travail quotidien et sur la manière de gérer la pression du temps, le rythme effréné, la numérisation et d'autres pressions.

Jeunes travailleurs – « Comment vas-tu? »

L'enquête suisse sur la santé 2022 montre que les situations de stress psychique ont augmenté chez les jeunes de 15 à 24 ans. Parmi les personnes interrogées, 22 % ont indiqué être soumises à du stress. Chez les jeunes femmes, 9 % se sentaient très stressées et 20 % moyennement stressées. Les troubles anxieux concernaient 18 % des personnes interrogées en 2022. Les difficultés psychiques des jeunes travailleurs peuvent les handicaper dans différents domaines de leur vie. Cette situation peut également avoir des répercussions sur les capacités de gain et de travail. Ces atteintes ne sont pas toujours faciles à reconnaître dans le cadre du travail et l'expérience montre que ces personnes sont très souvent considérées comme faibles, paresseuses sans volonté de travailler ou pas vraiment malades. Il est donc d'autant plus important de détecter et de traiter les difficultés psychiques à un stade précoce. Mais comment les reconnaître?

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de troubles et de problèmes de comportement possibles. En tant qu'entreprise, il est important de prendre ces signaux d'alerte au sérieux, d'en parler aux collaborateurs et de faire appel à un soutien professionnel. Le guide de « Comment vas-tu? »: « Santé psychique au travail: conseils pour le personnel dirigeant » les aide dans cette démarche.

Prévention et premiers secours

Il y a 2500 ans, Hippocrate disait déjà que toute maladie commençait dans la psyché, dans l'âme. Par conséquent, le renforcement de la santé psychique et du bien-être exercerait également une grande influence sur la santé physique. Et inversement, la santé physique se répercute sur la santé psychique.

C'est pourquoi, selon la loi sur le travail (OLT3, art. 2), tant la santé physique que la santé psychique doivent être préservées sur le lieu de travail. La solution de branche met également à disposition la détermination des dangers requise pour les entreprises dans le chapitre « Santé psychique » dans PREVITAR (voir « Conseils pratiques »). Mais la sensibilisation à la gestion de soi en ce qui concerne la santé psychique est également essentielle. Pour prévenir et promouvoir la santé psychique, les « 10 pas pour votre santé psychique » sont par exemple très précieux:

- Apprendre c'est découvrir: apprendre de nouvelles choses
- Celui/celle qui travaille doit pouvoir récupérer: se détendre
- Le mouvement contribue à la souplesse: rester actif/active
- Tomber. Se relever. Se remettre en selle. Et repartir: ne pas abandonner
- Les ami-e-s sont précieux/précieuses: rester en contact avec des ami-e-s
- Ensemble, nous sommes plus fort-e-s: participer
- La créativité se cache en chacun de nous: pratiquer des activités créatives
- Tout commence par le dialogue: en parler
- Nobody is perfect: s'accepter tel-le que l'on est
- Savoir accepter de l'aide c'est une force: demander de l'aide

Pourtant, à partir d'un certain point, il n'est plus possible de se gérer soi-même et de « demander de l'aide ». Dans ce cas, les premiers secours en matière de santé



psychique sont essentiels. En effet, cela permet, dans des cas extrêmes, de détecter par exemple des pensées suicidaires et de réagir en conséquence.

En collaboration avec la Fondation Beisheim, Pro Mente Sana a conçu un programme destiné aux profanes : « ensa – Premiers secours en santé mentale » (à partir du programme mis au point par Mental Health First Aid International). L'accent est mis sur des premiers secours en 5 étapes qui peuvent être apportés lorsque des difficultés psychiques apparaissent, qu'un problème existant s'aggrave ou qu'une crise psychique aiguë survient. Cette formation est du même niveau que la « formation aux premiers secours » lors de l'examen de conduite automobile. En règle générale, elle ne s'adresse pas aux spécialistes mais, par exemple, aux cadres et aux collaborateurs de l'entreprise (voir « Plus d'informations »).

En créant des postes de travail sûrs et sans risques pour la santé y compris en ce qui concerne la santé psychique, nous assumons notre responsabilité en tant qu'entreprise et favorisons en même temps la responsabilité personnelle des travailleurs pour la protection de leur propre santé psychique.

CONSEILS PRATIQUES:

1. Traiter le chapitre « Santé psychique » dans la détermination des dangers (PREVITAR)
2. Sensibiliser les jeunes avec la brochure « Prends soin de toi! »
3. Parler de la santé psychique
4. Créer des points de contact internes et externes
5. Former (ou faire former) les secouristes de l'entreprise aux premiers secours en cas de difficultés psychiques

PLUS D'INFORMATIONS

- PREVITAR: Chapitre « Santé psychique » (choisir la vidéo explicative « Structure et démarrage de l'évaluation des risques » sur la gauche du manuel du PàS)
- Campagne « Comment vas-tu? » – conseils pour en parler, matériel d'information, offres de soutien www.comment-vas-tu.ch
- Cours de premiers secours: www.ensa.swiss
- Affiche: « 10 pas pour votre santé psychique » www.promotionsante.ch (chemin d'accès: Publications, Santé psychique, Affiche)
- « Prends soin de toi! » boîte à outils pour la promotion de la santé psychique chez les jeunes www.zhaw.ch (terme de recherche: Prends soin de toi!)

La prudence est de mise lorsqu'il s'agit de substances dangereuses

Il existe un nombre presque infini de substances différentes qui sont omniprésentes, parce qu'elles constituent toutes les matières. Chaque molécule a ses propriétés et certaines peuvent nuire à notre santé. Les substances peuvent se présenter sous forme solide, liquide ou gazeuse. Pour agir sur nous, une substance doit pénétrer en quantité suffisante dans l'organisme par les voies respiratoires, par ingestion ou par la peau. L'affaire n'est pas simple.

Texte: Dr Thomas Eiche, hygiéniste du travail SSHT, Sécurité au Travail en Suisse

Les substances font l'objet d'études toxicologiques, d'évaluations et de catégorisations depuis de nombreuses années. Le système général harmonisé (SGH), et les directives associées définissent les propriétés dangereuses et les classent en conséquence. Une substance dangereuse est donc toute substance ou préparation comportant au moins une mention de danger ou phrase H. Les phrases H de la série 300 décrivent des risques pour la santé, tandis que les autres numéros décrivent des risques pour l'environnement et des risques d'incendie ou d'explosion.

Outre les caractéristiques de danger, c'est le niveau d'exposition à ces substances qui détermine s'il y a un risque pour la santé. Les valeurs limites telles que les VME de la Suva définissent des limites supérieures dans lesquelles l'utilisation de substances est considérée comme sûre. La fiche de données de sécurité est le principal moyen par lequel les informations sur la sécurité des substances et des préparations sont transmises.

Obligations des employeurs en matière de manipulation de substances dangereuses

Le SECO – et avec lui les inspections cantonales du travail – a lancé une action prioritaire sur les produits

chimiques. D'autres outils et documents ont été créés dans ce contexte (voir « Plus d'informations »).

On peut en déduire, pour l'essentiel, les sept devoirs de diligence suivants pour les entreprises lors de la manipulation de produits chimiques. Les entreprises qui manipulent des substances dangereuses doivent donc:

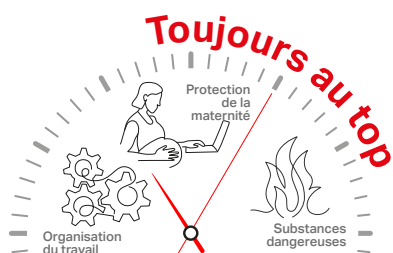
- tenir un registre actualisé de tous les produits chimiques utilisés.
- vérifier en permanence si les produits utilisés peuvent être remplacés par des alternatives moins nocives (substitution ou suppression totale).

DANGERS POUR LA SANTÉ SELON LE SGH ET LES PHRASES H

Dans le système général harmonisé (SGH), les dangers pour la santé suivants sont définis avec les phrases H (consignes de sécurité) correspondantes:

1. Toxicité aiguë – Effets néfastes graves d'une substance même après une exposition unique ou de courte durée (H300, H301, H302, H310, H311, H312, H330, H331, H332).
2. Corrosion/irritation de la peau et des voies respiratoires – Substances provoquant des brûlures ou une irritation de la peau (H314/H315, H335).
3. Lésions oculaires / irritation oculaire – Produits chimiques susceptibles de provoquer des lésions ou une irritation oculaires graves (H318/H319, H320).
4. Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau – Substances susceptibles de provoquer des réactions allergiques après contact avec la peau ou les voies respiratoires (H317, H334).
5. Mutagénicité sur les cellules germinales – Produits chimiques susceptibles de provoquer des modifications génétiques (H340, H341).
6. Carcinogénéité – Substances susceptibles d'induire un cancer ou de favoriser son développement (H350, H351).
7. Toxicité pour la reproduction – Produits chimiques susceptibles d'altérer la fonction reproductrice, d'agir sur l'enfant à naître ou de nuire à celui-ci par le biais du lait maternel (H360, H361).
8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique – Produits chimiques ayant des effets toxiques sur certains organes après une exposition unique (H370, H371).
9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée – Produits chimiques ayant des effets toxiques sur certains organes à la suite d'expositions répétées (H372, H373).
10. Risque d'aspiration – Produits chimiques nocifs s'ils pénètrent dans la trachée et les poumons (H304).

Thème annuel 2024/2025
dans le « magazine »



1/24	25 ans de Sécurité au Travail en Suisse
2/24	Une protection de la maternité bien ficelée
3/24	Sécurité avec les substances dangereuses
4/24	Un climat intérieur sain

- connaître les risques liés aux produits chimiques utilisés.
- connaître l'exposition aux substances dangereuses et respecter les valeurs limites.
- définir des mesures de protection qui peuvent être techniques, organisationnelles et, si elles ne sont pas suffisantes, personnelles.
- établir des instructions de travail et former les collaborateurs.
- vérifier régulièrement si le devoir de diligence est respecté.

L'outil SiChem (www.easygov.ch) permet de créer des listes de produits chimiques. Les données proviennent du registre public des produits chimiques RPC. Si l'entreprise a acheté ses produits chimiques et ses préparations auprès de fabricants ou d'importateurs suisses, l'outil y intégrera directement le jeu de données déposé par ces derniers et sera automatiquement informée des modifications. Aucun tableau Excel ne peut le faire. En revanche, pour les produits importés par l'entreprise et les produits chimiques qu'elle fabrique elle-même, un traitement personnalisé reste nécessaire.

Des alternatives existent souvent

La substitution ou l'élimination, c'est-à-dire le remplacement ou la non-utilisation des substances dangereuses, est la mesure la plus efficace. De tels projets sont souvent complexes, coûteux et fastidieux pour les processus déjà mis en place. Il est nettement préférable de les intégrer directement lors du développement ou de faire appel à un spécialiste MSST.

Il existe d'autres moyens d'éliminer ou de réduire considérablement l'exposition à une substance au lieu de la remplacer. Par exemple, en utilisant des granulés au lieu d'une matière première très poussiéreuse ou en renonçant au séchage ou au broyage des substances pour le remplacer par un traitement ultérieur humide. Le modèle à colonnes du SGH de l'IFA pour la recherche de substances de remplacement ou la substitution TRGS-600 de la BAUA allemande offrent une approche systématique pour rechercher des solutions de remplacement.

Il existe d'autres mesures simples et efficaces. J'ai ainsi remarqué à plusieurs reprises que des produits chimiques industriels étaient classés H317 (peut provoquer des allergies cutanées) et qu'un regard attentif sur les ingrédients montrait que la raison de cette classification était un parfum inutile ou un agent conservateur probablement superflu. Dans ce cas, prendre contact avec le fabricant ou changer de produit peut permettre résoudre le problème. À quoi donc sert le parfum de citron du limonène dans un lubrifiant?

Les produits de nettoyage de toutes sortes ne doivent plus contenir de parfums étiquetés H317. Il existe depuis des années sur le marché des mélanges de parfums bien adaptés qui ne contiennent ni linalol, ni géraniol, etc.

Utilité des formations régulières

Connaître le niveau effectif d'exposition est un domaine dans lequel les hygiénistes du travail apportent volontiers leur soutien, en effectuant des mesures et en proposant leur expertise. L'obligation de déterminer effectivement l'exposition à des substances dangereuses – que ce soit par des mesures ou d'autres

méthodes – est une nouveauté par rapport à la pratique usuelle.

L'entreprise peut également prendre des mesures elle-même et examiner systématiquement tout cas suspect de trouble de la santé lié au travail chez les collaborateurs et réduire les expositions manifestes par des mesures ou, mieux encore, les éviter complètement. Les mesures de protection standard sont définies dans la fiche de données de sécurité pour les applications qui y sont mentionnées au premier chapitre.

Des formations régulières et des instructions claires contribuent à garantir que les produits répondent aux normes souhaitées et à éviter les erreurs ou les contaminations. Cela devrait s'appliquer tout particulièrement à la protection de la santé.

En outre, il convient de vérifier régulièrement l'actualité et l'efficacité de son propre système de sécurité. Cela peut être réalisé grâce à des audits internes, mais il est parfois plus pratique de faire appel au regard extérieur des spécialistes de Sécurité au Travail en Suisse ou à une certification selon ISO 45001.

Conclusion

Les substances dangereuses sur le lieu de travail représentent un défi majeur pour la protection de la santé. Il est indispensable que les professionnels de la sécurité acquièrent une compréhension approfondie de l'identification, de l'évaluation et du contrôle de ces substances. L'application de principes d'hygiène du travail et la mise en œuvre de mesures de protection appropriées permettent de minimiser les risques pour la santé et de garantir un environnement de travail sûr. Une surveillance et une adaptation continues des stratégies de protection, mais aussi le recours à des spécialistes MSST et à des hygiénistes du travail, sont alors indispensables pour répondre aux exigences changeantes et aux nouvelles connaissances.

PLUS D'INFORMATIONS

- SECO: Action prioritaire produits chimiques www.seco.admin.ch (chemin d'accès: Travail, Conditions de travail, Produits chimiques et travail)
- Brochure du SECO « Protection de la santé et utilisation de produits chimiques en entreprise » www.seco.admin.ch (chemin d'accès: Publications, Travail, Conditions de travail, Brochures)
- Infos et listes de contrôle: <https://chemikalienverantwortung.ch/fr>
- Infos de l'OFSP sur les produits chimiques: www.ofsp.admin.ch (chemin d'accès: Vivre en bonne santé, Environnement et santé, Produits chimiques)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail de la Suva: www.suva.ch (terme de recherche: Valeurs limites)
- Registre public des produits chimiques RPC: www.gate.bag.admin.ch/rpc
- Modèle à colonnes du SGH de l'IFA pour la recherche de substituts www.dguv.de (en allemand, terme de recherche: GHS-Spaltenmodell)
- TRGS 600 Substitution www.baua.de (en allemand, terme de recherche: TRGS 600 Substitution)

CONSEILS PRATIQUES:

1. Tenir un registre actualisé des produits chimiques.
2. Examiner les alternatives aux produits chimiques dangereux.
3. Formuler au moins une utilité pour chaque mention de danger (phrase H).
4. Connaître les limites d'exposition des produits chimiques et respecter les valeurs limites.
5. Appliquer les mesures de protection selon le principe STOP.

Le PàS et la protection des données: qu'est-ce qui est autorisé?

La nouvelle loi sur la protection des données est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. En plus, il faut savoir que les données concernant la santé sont des données personnelles sensibles. Qu'est-ce que cela implique pour le travail du PàS? A quoi doit-il faire attention pour ne pas s'exposer à des poursuites pénales?

Texte: Dr Elisabeth Glättli, docteur en droit, avocate et juriste spécialisée en droit du travail, Winterthour

La nouvelle loi sur la protection des données (LPD), qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, ne comporte pas de changements significatifs quant à la manière de traiter les données des employés. Les données concernant la santé font toujours partie des données sensibles (art. 5 let. f. LPD). Désormais, les « données génétiques » et les « données biométriques identifiant une personne physique de manière univoque » en font également partie (art. 5 let. c LPD). Le traitement de telles données concernant la santé nécessite une base légale ou le consentement exprès de la personne concernée.

Traitement autorisé des données concernant la santé selon la LAA et dans les rapports de travail

L'article 96 de la LAA constitue une base légale formelle pour traiter les données personnelles, y compris les données sensibles. Celui-ci s'adresse aux « organes chargés d'appliquer, de contrôler ou de surveiller » la LAA. L'employeur n'ayant pas la qualité d'organe dans ce sens, il ne peut pas se référer à cette disposition.

Dans les rapports de travail, le traitement des données requiert donc une autre base légale. Celle-ci se trouve, pour les rapports de travail de droit public, dans les normes du droit cantonal du personnel ou du droit du personnel de la Confédération et pour les rapports de travail de droit privé, dans l'art. 328b du CO. Ces bases légales n'autorisent le traitement de données à caractère personnelle que dans la mesure où des questions relatives à l'aptitude de l'employé-e à exercer son travail sont concernées ou dans la mesure où le traitement des données est nécessaire à l'exécution du contrat de travail. Lorsque le traitement des données va au-delà, les motifs justificatifs de la LPD doivent exister (par ex. le consentement des employés, un intérêt privé ou public prépondérant ou une autorisation légale, voir art. 31 LPD).

En vertu des principes de proportionnalité et de finalité du traitement des données, l'employeur peut collecter uniquement les données nécessaires à l'accomplissement d'une tâche. En cas d'absence d'un travailleur pour des raisons de santé, la question principale est de savoir quand il reviendra au travail et s'il pourra à nouveau effectuer son travail sans restriction. Étant donné que seules les questions relatives à l'aptitude de l'employé-e à effectuer des travaux sont autorisées, les diagnostics ou les maladies antérieures ne peuvent pas être communiqués aux employeurs, ni même le dossier du patient ou l'ensemble du rapport d'examen médical, à moins que la personne concernée n'ait donné son consentement.

Obligation de garder le secret selon l'art. 33 LPGA et l'art. 97 LAA

Or, il peut arriver que l'employeur ou un PàS prenne connaissance de données sensibles dans le cadre d'un accident, par exemple lors de la réception ou de la consultation de la déclaration d'accident (art. 53 al. 1 OLAA) ou lors de la détermination des circonstances d'un accident ou d'un événement (art. 53 al. 2 OLAA).

Il convient de noter que l'obligation de garder le secret selon l'art. 33 de la LPGA s'applique à de telles informations. La communication de données personnelles à des tiers est donc interdite, sous réserve du consentement par écrit de la personne concernée ou s'il n'est pas possible d'obtenir son consentement, lorsque les circonstances permettent de présumer qu'il en va de l'intérêt de l'assuré (art. 97 al. 6 let b LAA).

Les spécialistes de la sécurité au travail sont en outre tenus de garder le secret, y compris vis-à-vis de l'employeur, sur toutes les questions d'ordre professionnel ou personnel qui leur ont été communiquées confidentiellement par les employés (art. 97 al. 10 LAA).

L'utilisation de relevés des absences sans indication de données concernant la santé, par exemple en tant que base de décision pour savoir s'il faut investir davantage dans la prévention générale ou dans des mesures visant à réduire un risque d'accident existant sur le lieu de travail, ne posent pas de problème, car ces données doivent de toute façon être communiquées à l'employeur dans le cadre d'une relation de travail. Lors de communication à des tiers, il convient de noter que de tels relevés doivent être anonymisés et que les personnes concernées ne doivent pas être identifiables.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

- Protection des données en général: site web du PFPDT (Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) <https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home.html>
- Site du PFPDT: traitement des données par l'employeur, questions relatives à la santé Link: <https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/arbeitswirtschaft/datenbearbeitungarbeitgeber.html>
- Guide CFST: Obligation de garder le secret: principes <https://guide.cfst.ch/survol-des-directives/procedures-et-voies-de-droit/indications-relatives-a-la-procedure-et-aux-voies-de-droit/obligation-de-garder-le-secret-et-protection-des-donnees/obligation-de-garder-le-secret-principes#mark=secret>



Une bonne planification du travail peut réduire le stress. Cette planification devrait être faite en fonction du temps à disposition.

magazine

Le magazine Sécurité au Travail en Suisse est la revue des membres de l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé.

Éditeur
Association suisse pour la sécurité
au travail et la protection de la santé
(Sécurité au Travail en Suisse)
Räffelstrasse 20, 8045 Zurich
Tél. : +41 44 388 71 91
www.securite-travail.ch
info@arbeits sicherheitschweiz.ch

Rédaction
Melanie Hilpertshauer/Martin Mächler
Sécurité au Travail en Suisse
Tél. : +41 44 388 71 27
magazin@arbeits sicherheitschweiz.ch

Annonces
rubmedia, Berne
Manuela Stolina, Tél. : +41 31 280 13 29
manuela.stolina@rubmedia.ch
www.werbemarkt.ch

Bureau Suisse romande
ACTA Conseils Sàrl
Rue des Pêcheurs 8A, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. : +41 24 424 20 44
info@securite-travail.ch

Traduction: ACTA Conseils Sàrl
Conception et mise en page: www.green-design.ch
Impression: Druckerei Albisrieden AG, Zurich
Tirage: 350

Paraît quatre fois par an: (mars, juin, septembre, décembre)
Prix au numéro CHF 25.– TTC/y compris frais postaux
Abonnement Suisse: un an CHF 80.– TTC/y compris frais postaux
Pour les membres de Sécurité au Travail en Suisse, l'abonnement
est compris dans la cotisation. Données médiatiques
sous www.securite-travail.ch/magazine

Reproduction uniquement avec autorisation écrite de la
rédaction et indication des sources.

Perspectives

Règles vitales

Radon et moisissures, comment nuisent-ils à
notre santé?

Comment garder une vue d'ensemble de
la gestion de la santé en entreprise?

La prochaine édition du « magazine » paraîtra en
décembre 2024.

Le « magazine » existe aussi en version numérique
(e-paper) sur www.securite-travail.ch

Offres proposées par Sécurité au Travail en Suisse

Nous proposons à nos membres un grand nombre de prestations et divers services de conseil, dont vous trouverez un aperçu ci-dessous. Nous vous conseillons également volontiers à titre personnel.

Prestations de service et conseils

Conseil/coaching

Vous avez pris un bon départ? Félicitations! Mais comment garder le cap? Nous vous accompagnons et vous fournissons de précieuses impulsions pour vous permettre de réussir.

Détermination des dangers/ planification des mesures

Des questions spécifiques ou un champ d'activité sortant du cadre de la solution de branche? Avec nos experts en sécurité, vous êtes entre de bonnes mains. Nous réalisons pour vous une analyse de risques personnalisée et nous vous recommandons les mesures adéquates à mettre en place.

Mandat PàS

Guère de capacités et peu de compétences spécialisées? Alors, externalisez la fonction de préposé à la sécurité (PàS). Nos spécialistes se chargent de cette tâche pour vous, de manière efficace et compétente.

Concept d'organisation en cas d'urgence

Le fait d'être préparé à la survenue d'événements inattendus permet de créer une certaine sécurité et offre une aide précieuse pour faire face à des situations concrètes. Pour mettre en place son concept d'organisation en cas d'urgence, Sécurité au Travail en Suisse s'appuie sur la littérature spécialisée existante. Ce concept individuel et taillé sur mesure pour chaque entreprise propose toutes les informations nécessaires pour gérer un cas d'urgence.

Formation continue et perfectionnement

Connaissances de base pour les membres de la direction

Les participants se familiarisent avec les bases légales de sécurité au travail et de protection de la santé. Ils sont de la sorte en mesure de prendre toutes les décisions leur permettant de créer et de développer des conditions de travail sûres et sans danger pour la santé.

Cours pour les PàS et PàSD

Avec plus de 30 cours dispensés par année, les spécialistes de Sécurité au Travail en Suisse forment un grand nombre de préposés à la sécurité (PàS) et de préposés à la sécurité de domaine (PàSD). Pour les non-membres, un cours de base de deux jours pour les préposés à la sécurité est disponible dans le cadre du « Réseau de formation prévention Suva ». Le cours de remise à niveau, d'une durée d'un jour, est ouvert à tous et permet aux PàS et PàSD de se tenir informés des nouveautés et d'échanger sur leurs expériences avec les autres participants au cours. Sur demande, ces cours peuvent également être organisés directement auprès de nos clients.

Cours spécialisés

Nous assurons la formation et le perfectionnement de vos collaborateurs directement dans votre entreprise. Une connaissance approfondie des thèmes que vous souhaitez aborder dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé leur permet de se comporter et d'agir en tenant compte des questions de sécurité.

Préparation aux audits externes et accompagnement

Suite au cours de préparation aux audits externes que nous vous proposons, vous serez capables de faire un point sur l'état des lieux de votre système de sécurité et pourrez répondre de manière claire aux questions des inspecteurs. En outre, nous vous proposons un accompagnement le jour de l'audit réalisé par les organes exécutifs de la Confédération, du canton, de la Suva ou d'une organisation spécialisée.

Contrôle de la qualité

Visite de l'entreprise

Où se cachent les risques dans votre entreprise? Nos spécialistes effectuent une analyse minutieuse de la situation pour vous permettre de connaître avec certitude les principaux dangers et risques et de prendre les mesures préventives adéquates.

Audit systémique

Votre entreprise respecte-t-elle les règles en vigueur dans le domaine de la sécurité au travail? Grâce à un audit systémique, nos spécialistes contrôlent l'état de votre système de sécurité. Vous obtenez ensuite un inventaire complet de la situation dans votre entreprise en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

Le passeport 720 jours

Le passeport 720 jours est un package de prestations comprenant une visite de terrain (1 jour), un rapport avec des recommandations de mesures correctives et se termine au plus tard 2 ans après avec une visite de terrain finale (demi-journée). Durant ce laps de temps, le spécialiste MSST se tient à disposition du préposé à la sécurité de domaine pour répondre à toutes les questions de mises en œuvre.

N'hésitez pas à nous contacter:
024 424 20 44
info@securite-travail.ch